

Compte tenu de la situation hydrologique et météorologique, Yves SÉGUY, préfet de Meurthe-et-Moselle, a décidé de placer le département en VIGILANCE sécheresse.

Depuis le début de l'année hydrologique en septembre 2025, les précipitations sont globalement inférieures aux normales sur une grande partie du territoire. Si certains secteurs ont ponctuellement bénéficié d'épisodes pluvieux proches des normales, une grande partie du département a connu des déficits pluviométriques récurrents. Cette situation se traduit aujourd'hui par une baisse progressive des débits de nombreux cours d'eau. Les premières observations réalisées sur le terrain ont également mis en évidence quelques cours d'eau en assec dès mai 2026.

Les épisodes pluvieux enregistrés la semaine dernière ont apporté des précipitations sur une partie du département, mais leur effet sur la ressource en eau reste limité : les sols sont très secs et l'indice d'humidité des sols se situe à des niveaux élevés de sécheresse, ce qui réduit fortement l'efficacité des pluies et leur contribution au soutien des cours d'eau.

Les conditions actuelles très sèches, accompagnées de températures très supérieures aux normales de saison sont amenées à durer jusqu'à la fin du mois de juin.

Face à cette situation, le passage en vigilance vise à anticiper une éventuelle dégradation de l'état de la ressource en eau et à sensibiliser l'ensemble des usagers à l'importance d'une gestion économe de l'eau.

Pour rappel, le passage au niveau de VIGILANCE n'entraîne pas de restrictions d'usage de l'eau. Néanmoins il appelle à une sobriété des usages et doit permettre une prise de conscience de l'ensemble des usagers de l'eau : collectivités, industriels, agriculteurs et particuliers.

Ainsi le Préfet en appelle à la responsabilité de tous afin de se montrer raisonnables dans nos usages de l'eau.

Nous comptons sur vous pour relayer cette information. Vous pouvez trouver toutes les informations utiles sur le site Internet de la préfecture : <https://www.meurthe-et-moselle.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Eau-et-milieux-aquatiques/Secheresse>

Pour votre information, un nouvel arrêté cadre sécheresse à été signé le 27 mai 2026.

L'arrêté préfectoral N°DDT-ERC-2026-001 fixant un cadre pour la mise en œuvre des mesures de restriction des usages de l'eau dans le département de Meurthe-et-Moselle en période de sécheresse, est en vigueur depuis le 1er juin 2026 : [Arrêté cadre sécheresse - Sécheresse - Eau et milieux aquatiques - Environnement - Actions de l'Etat - Les services de l'État en Meurthe-et-Moselle](#)

Les outils de communication :

- [VigiEau](#) : permet à l'utilisateur de connaître facilement et en direct les restrictions qui s'imposent à lui en fonction de sa commune et de son usage : vigieau.gouv.fr (Veuillez noter que l'outil EauSec du département est désactivé)
- [Info Sécheresse 54](#) : pour recevoir en direct les modifications des restrictions d'usage de l'eau en vigueur, il est possible de s'abonner à la newsletter sécheresse de la DDT54 : <https://go.formulaire.info/form?p=fkZwqtX3>

Pour toute question ou signalement, le service « Environnement Risques Connaissance » de la Direction Départementale des Territoires (DDT) se tient à la disposition des usagers.

Bien cordialement,

--

L'équipe sécheresse 54

Service Environnement Risques Connaissance

Place des Ducs de Bar - CO 60025 - 54035 NANCY
CEDEX
Tel : 03 83 91 41 06

Direction Départementale des Territoires de Meurthe-et-Moselle

